

**AVIS PUBLIC- ANNULATION DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES
TAXES MUNICIPALES**

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que la vente pour défaut de paiement des taxes municipales prévue le vendredi 2 octobre 2026 à 9 h dans la salle du conseil, au Centre Harpell, située au 60, rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue, **est annulée**. Toutes les propriétés visées ont été retirées de la liste à la suite du règlement des dossiers.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 29 septembre 2026.



Martin Bonhomme
Greffier adjoint